

Madjid Benchikh

# **Droit international du sous-développement**

Nouvel ordre dans la dépendance



Mondes en devenir – MANUELS B.L.-2  
Berger-Levrault  
Office des Publications Universitaires , Alger



Mondes en devenir  
Collection dirigée par Edmond Jouve  
Série Manuels BL  
2

**Madjid Benchikh**

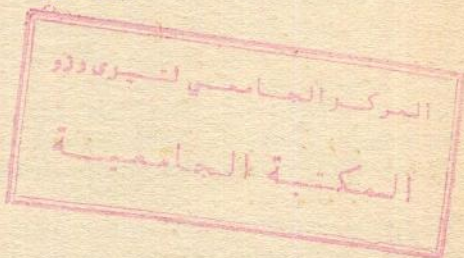
doyen honoraire de la faculté  
de droit d'Alger

Dr MB (7)

# Droit international du sous-développement

Nouvel ordre  
dans la dépendance

12326  $\frac{3}{20}$



Berger-Levrault  
Office des Publications Universitaires, Alger

## TABLE

	Pages
Introduction	7

### Première partie

#### Expansion du commerce international et développement du sous-développement

1. le commerce international facteur de développement et de sous-développement	23
---	----

#### *1. Le commerce international facteur du développement économique des pays industrialisés*

1. Le commerce international des pays développés est autocentré	24
2. Les politiques juridiques	
A. <i>Protectionnisme et libre-échange</i>	28
B. <i>Règles et mécanismes de protection</i>	31
C. <i>Le libre-échange</i>	33
D. <i>La clause de la nation la plus favorisée</i>	35
E. <i>La clause du traitement national</i>	38

<i>II. Le commerce international des pays sous-développés facteur de dépendance</i>	39
1. Effets du commerce international entre pays développés et sous-développés	41
<i>A. La désarticulation et l'extraversion de l'économie des pays sous-développés par le commerce international</i>	42
<i>B. L'intégration au marché international</i>	48
2. La thèse du développement par le commerce	55
<i>A. Contenu et évolution de la thèse</i>	56
<i>B. Conditions d'apparition de la thèse</i>	58
<i>C. Appréciation critique</i>	60
2. L'évolution des règles du commerce international	
Tendance à la généralisation de la dualité des normes	
<i>I. Le système de la dualité des normes</i>	64
1. Volonté d'adapter le droit international	
<i>A. Conditions générales de l'apparition du principe</i>	65
<i>B. L'objectif du système</i>	67
<i>C. La dualité des normes contre les abus de l'échange inégal</i>	70
2. Introduction de la dualité des normes dans les systèmes de relations commerciales internationales.	
<i>A. La dualité des normes dans la CNUCED</i>	72
<i>B. Introduction de la dualité des normes dans le GATT et la CEE</i>	83
<i>C. Les préférences de la convention de Lomé</i>	90
<i>II. L'incapacité du système de la dualité des normes à remédier à l'échange inégal</i>	

1. Fondements théoriques du système de la dualité des normes et du droit international du développement	
<i>A. La dualité des normes, instrument juridique anhistorique</i>	96
<i>B. Le fondement idéaliste : la solidarité entre pays développés et pays sous-développés</i>	99
2. La dualité des normes au service du système de relation dominant de notre époque	104
<i>A. Nécessité d'une rationalisation des échanges et sa compatibilité avec la dualité des normes</i>	105
<i>B. La dualité des normes, instrument d'aménagement de la dépendance</i>	106
<i>C. Les résistances à la généralisation de la dualité des normes</i>	108
Annexes	
- 1. Expansion et diversification des exportations	111
- 2. Produits de base	113
Bibliographie	120

## Deuxième partie

### Nouvelle division internationale du travail et nouvel ordre

#### Essai d'interprétation juridique

3. Les tentatives de construction d'espaces de souveraineté dans les pays sous-développés	
<i>I. Tentatives de développement par l'orientation des activités économiques</i>	130

1. Les codes d'investissement, expression d'une souveraineté décentrée	131
2. Les codes d'investissement, modalité de l'insertion dans la division internationale du travail	
A. <i>Un acte souverain d'ordre interne</i>	136
B. <i>L'association avec les entreprises étrangères</i>	138
II. <i>Les tentatives de développement par la direction étatique des activités économiques</i>	145
1. La nationalisation	146
A. <i>La nationalisation, acte de développement : théorie et réalité</i>	148
B. <i>La nationalisation, rupture ou évolution des relations avec le capital international</i>	154
2. Le capitalisme d'Etat	
A. <i>Capitalisme d'Etat et transformations de la souveraineté</i>	160
B. <i>Capitalisme d'Etat et transformation des relations internationales</i>	163
4. Nouvel ordre et nouvelles formes de dépendance	
Préliminaire	165
I. <i>Principales étapes de la formulation d'un nouvel ordre international</i>	168
II. <i>Le nouvel ordre industriel</i>	
1. Position du problème	173
2. Formulation du nouvel ordre industriel	
A. <i>L'élargissement de la part des pays sous-développés dans la production industrielle mondiale</i>	178
B. <i>Nouvel ordre par des transformations de structure dans les pays développés</i>	190
C. <i>L'autonomie collective</i>	198

3. Les contrats de développement industriel, instruments de mise en œuvre du NOI	204
A. <i>Les contrats de développement</i>	204
B. <i>La réintégration de la souveraineté des PSD dans les contrats et ses limites</i>	207
C. <i>Le problème de la réalisation des objectifs contractuels</i>	214
III. <i>Le développement par le transfert des techniques</i>	218
1. Le transfert international de technologie	
A. <i>Intensification du commerce international de la technologie</i>	221
B. <i>Le principe d'un traitement spécial en faveur des pays-sous-développés et ses limites</i>	225
2. Création et renforcement du potentiel technologique national (PTN) des pays sous-développés	229
A. <i>Mise en place d'institutions nationales de technologie</i>	230
B. <i>Elargissement des effectifs scolaires et universitaires et inconsistance de la création technologique nationale</i>	233
IV. <i>Nouvel ordre et exploitation des ressources des fonds des mers</i>	238
1. Portée et limites de l'égalité d'accès aux ressources de la zone internationale	240
A. <i>L'apparence de la prépondérance de l'autorité internationale et de ses entreprises</i>	242
B. <i>Primauté effective des entreprises transnationales</i>	246
2. Le patrimoine commun de l'humanité réduit au rôle de pourvoyeur de recettes en faveur des pays sous-développés	250

<i>A. La rationalisation de l'exploitation du patrimoine commun de l'humanité</i>	251
<i>B. Les contributions financières de l'exploitant</i>	255
5. Les organisations internationales et le sous-développement	
<i>I. Le rôle des organisations internationales</i>	
1. L'évolution du système des Nations unies	264
2. Les organisations internationales, instruments du capital international ou de la lutte contre le sous-développement : méthode d'approche	269
3. Les organisations internationales, instruments de diffusion du capital ou du développement des pays sous-développés	271
<i>II. La démocratisation des relations internationales condition du nouvel ordre international</i>	279
1. La participation des pays sous-développés au processus d'élaboration des décisions	280
<i>A. Présence et participation des pays sous-développés dans les conférences internationales</i>	281
<i>B. Le sous-développement, limite à la démocratisation des relations internationales</i>	283
2. Revendications relatives aux structures et aux procédures	284
<i>A. Elargissement des organes restreints des organisations internationales</i>	286
<i>B. L'évolution des procédures de prise de décision : majorité et consensus</i>	293

## Annexes

- 1. Charte des droits et devoirs économiques des Etats
- 2. Acte constitutif de l'ONU pour le développement industriel
- 3. Déclaration de la II<sup>e</sup> conférence de l'ONUDI

## Bibliographie

## Index alphabétique

Collection  
Mondes en devenir  
dirigée par  
Edmond Jouve



Madjid Benchikh, docteur en droit, professeur agrégé, est délégué à la troisième conférence des Nations unies sur le droit de la mer. Doyen de la faculté de droit d'Alger où il enseigne, il est également professeur associé à l'université d'Aix-Marseille. Il signe ici un ouvrage qui s'adresse particulièrement aux étudiants en droit, aux fonctionnaires internationaux et à tous ceux qui s'intéressent aux relations entre les pays développés et les pays sous-développés.

Le titre de cet ouvrage n'est pas polémique. En qualifiant les règles et institutions qui encadrent les relations internationales contemporaines entre pays développés et pays sous-développés de "droit international du sous-développement", l'auteur entreprend de démontrer que ce droit, malgré l'esprit de progrès qui l'anime, prépare les nouvelles formes d'une dépendance durable des pays sous-développés.

Au-delà des discours qui nous parlent, au nord comme au sud, d'un droit international du développement, les politiques économiques des pays sous-développés et leurs instruments juridiques (codes d'investissements, contrats avec les entreprises étrangères, notamment transnationales, accords bilatéraux et multilatéraux...) annoncent une nouvelle division internationale du travail.

Cette DIT a besoin de son droit. Il lui faut des règles et principes qui gouvernent ou inspirent le système généralisé de préférence, le programme intégré pour les produits de base et les programmes d'action, les codes pour l'industrialisation ou le transfert de technologies, etc. Ce droit doit répondre aux exigences d'un nouvel ordre international naissant.

Série  
Points chauds